

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXÉCUTION D'OUVRAGES
CONNEXES AU CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES,
PHASE FINALE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent à finaliser les travaux de modernisation au centre de tri des matières recyclables et à réaliser les ouvrages connexes requis pour assurer l'opération du centre de tri et l'atteinte des performances visées au Plan de gestion des matières résiduelles.

2. Les travaux mentionnés à l'article 1 se détaillent comme suit :

1° achat d'équipements existants, notamment des convoyeurs, presses, équipements de tri et de séparation des matières recyclables. Ces équipements sont actuellement propriété de « Services Matrec inc. », qui opère le centre de tri des matières recyclables;

2° achat d'équipements supplémentaires pour permettre le traitement, la séparation et le tri des matières recyclables;

3° modification et déplacement d'équipements existants pour permettre l'ajout des équipements supplémentaires et pour optimiser la chaîne de traitement et de tri;

4° travaux d'amélioration au bâtiment notamment d'architecture, la structure, l'électricité, la plomberie, le chauffage et la ventilation;

5° travaux d'aménagement extérieur notamment le terrassement, la sous-fondation, la fondation, le revêtement d'enrobé bitumineux, le drainage, la pose de bordure et de trottoir ainsi que les aménagements paysagers;

6° divers comprenant notamment l'éclairage, la signalisation ainsi que tous les autres travaux imprévus requis pour assurer l'opération optimale du centre de tri des matières recyclables.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux et des acquisitions décrits à l'article 2 s'élève à 4 825 000 \$.

Sous-total : 4 825 000 \$

SECTION III

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET LE PERSONNEL D'APPOINT

4. L'objectif des services professionnels et techniques est de réaliser divers travaux préparatoires, les études, les relevés, les analyses, l'ingénierie préliminaire et l'ingénierie définitive requise pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement décrits à l'article 2 ainsi que la surveillance des travaux et autres tâches connexes. Ces services feront l'objet de mandats confiés à des firmes spécialisées ou seront réalisés par du personnel d'appoint engagé à cette fin.

5. Les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint décrits à l'article 4 se détaillent comme suit :

1° services professionnels incluant les salaires et dépenses pour la réalisation notamment des études, relevés, plans, devis, estimés de coûts, documents d'appels d'offres, arpentage, surveillance des travaux et plans tels que construits, services juridiques dans le cadre de l'achat des équipements;

2° services techniques dont le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur la qualité des sols et autres matériaux notamment de construction par sondages, forages, prises d'échantillons et analyse spécialisées;

3° divers, comprenant notamment les demandes de permis ainsi que les services imprévus requis pour la réalisation des objectifs décrits à l'article 1.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des services professionnels et techniques ainsi que du personnel d'appoint décrits à l'article 5 s'élève à 175 000 \$.

Sous-total : **175 000 \$**

TOTAL : **5 000 000 \$**

Annexe préparée le 15 février 2008 par :

Sébastien Bédard, ingénieur
Service des travaux publics